002032 13 NOV 2026

DECISION N°.....CRTV/DG/DAF/DMA/SM/GAE DU ..... DECLARANT INFRUCTUEUX L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 003/AONO/CRTV/CIPM/CCCMP-SPI/2026 DU 15 JUIN 2026 POUR LA SURVEILLANCE ET LA SECURISATION DES LOCAUX DE LA CRTV EN CINQ (05) LOTS, EXERCICES 2026, 2027 ET 2028.

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu la loi n° 2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi des finances de la République du Cameroun pour le compte de l'exercice 2026 ;

Vu la loi N° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut des Etablissements Publics ;

Vu la Loi N°87/020 du 17 Décembre 1987 portant création de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise ;

Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2016/272 du 29 juin 2016 portant nomination du Directeur Général de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise ;

Vu le Décret N°2016/273 du 29 juin 2016 portant nomination du Directeur Général Adjoint de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise ;

Vu le Décret N°88/126 du 25 janvier 1988 portant organisation et fonctionnement de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise ;

Vu la circulaire n° 0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des Autres Entités Publics pour l'exercice 2026 ;

Vu le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 ;

Vu la circulaire n° 00007/LC/MINMAP/CAB du 20 mars 2024 portant instructions relatives à la mise en vigueur des Dossiers Types d'Appel d'Offres (DTAO), des Manuels, Guides et Outils de Facilitation de la Passation, de l'Exécution, du Suivi et du Contrôle et de la Régulation des Marchés Publics, induits par les réformes du système des marchés publics ;

Vu l'Appel d'Offres National Ouvert n° 003/AONO/CRTV/CIPM/CCCMP-SPI/2026 du 15 juin 2026 pour la surveillance et la sécurisation des locaux de la CRTV en cinq (05) lots, exercices 2026, 2027 et 2028.

Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés par lettre n° 00111 /CRTV/CIPM du 16 septembre 2026 ;

Vu l'avis de la Commission Centrale de Contrôle des Marchés de Services et Prestations Intellectuelles par lettre n° 238/CRTV/CIPM du 03 novembre 2026 ;

Considérant les nécessités de services.

DECIDE :

Article 1er : L'Appel d'Offres National Ouvert n° 003/AONO/CRTV/CIPM/CCCMP-SPI/2026 du 15 juin 2026 pour la surveillance et la sécurisation des locaux de la CRTV en cinq (05) lots, exercices 2026, 2027 et 2028, est déclaré infructueux.

Article 2 : la présente décision sera enregistrée et publiée dans le journal des marchés publics ou toute autre publication habilitée.

Fait à Yaoundé, le 13 NOV 2026

Le Directeur Général,



Charles NDONGO

Ampliations :
- *MINMAP ;*
- *ARMP ;*
- *Archives ;*
- *Intéressé.*